

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 22 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 JUIN 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :- Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que la création des emplois municipaux relève de la compétence du Conseil Municipal, par l'intermédiaire des tableaux des effectifs.

Il appartient à Madame le Maire de pourvoir, si nécessaire, les postes vacants ou nouvellement créés afin de permettre le bon fonctionnement des services.

La mise à jour des tableaux des effectifs tient compte des mouvements du personnel, du dispositif d'accès à l'emploi titulaire, des avancements de grade, des avancements suite à promotion interne à venir, et des prolongations de contrats.

S'agissant de ce dernier point, un poste de chargé de mission développement de la lecture publique et rédaction du Magazine municipal avait été créé par délibération du 26/06/2014, pour une durée de 3 ans.

La nature des fonctions (emploi nécessitant des compétences techniques spécialisées : connaissances journalistiques et du monde littéraire) et le caractère non durable des besoins (projet de transformation de la bibliothèque en médiathèque) avaient nécessité cette création de poste. Compte tenu que le projet de médiathèque est toujours en cours et que « les Rencontres à Lire » continuent à se développer, il convient de prolonger ledit contrat pour une durée supplémentaire d'un an, à compter du 1/07/2017.

La personne recrutée sur ce poste percevra une rémunération afférente au 11ème échelon d'Attaché Territorial, Indice Brut 810, Indice Majoré 664 et le régime indemnitaire afférent à ce grade.

Lors de la réunion du 21 juin 2017, le Comité Technique a émis un avis favorable sur ce dossier.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les tableaux des effectifs municipaux joints en annexes.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170622-18-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 26 Juin 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».